



uniquement sur l'AVS, mais englobe aussi les charges et les revenus relatifs aux différentes agences, caisses et centres s'occupant de la politique sociale en général (AAS, CSR, etc.).

- Fonction *7301 Gestion des déchets non urbain* : ajouté la mention des déchets carnés.
- Fonction *9610 Intérêts* : supprimé la mention aux frais bancaires dans la description du compte, car ceux-ci sont à inscrire dans la fonction *9690 Patrimoine financier, non mentionné ailleurs*.